

BREXIT

Inscriptions et informations
Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1040 Bruxelles
E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu



FORMATION A SUIVRE SUR MICROSOFT TEAMS

ACCORD DE COMMERCE ET ESPACE JUDICIAIRE

13h30-13h35 : Allocution d'ouverture
Laurent PETTITI, Président de la Délégation des Barreaux de France, Avocat au Barreau de Paris

ATELIER N°1 L'ACCORD, INSTRUMENT DE COOPÉRATION ET DE COMMERCE

13h35 - 14h05 : Présentation générale de l'Accord et focus sur les aspects judiciaires
Thorsten BEHNKE et **Aitor MONTESA**, Unité B.2, Direction générale du Commerce, Commission européenne
10 minutes de débats

14h05 - 14h25 : La France comme acteur des négociations : approche française face aux enjeux du Brexit
Ludovic BUTEL, Conseiller diplomatique en charge de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne
10 minutes de débats

14h35 - 14h55 : Les enjeux, en France, de la mise en œuvre de l'accord
Margot RENAULT, Conseillère spéciale Négociations avec le Royaume-Uni, Secrétariat général des affaires européennes

14h55 - 15h15 : L'Accord UE-RU, un instrument original ? Approche comparée avec les autres accords commerciaux de l'Union européenne
Aline DOUSSIN, Avocate au Barreau de Paris, Solicitor - England & Wales, Hogan Lovells
10 minutes de débats

Pause : 15h25 - 15h30

15h30 - 15h40 : Intervention du Bâtonnier de l'Ordre du Barreau de Paris, Olivier COUSI - Le Barreau de Paris et le Brexit

ATELIER N°2 L'ESPACE JUDICIAIRE EUROPÉEN APRÈS LE BREXIT

15h40 - 16h30 : La coopération pénale entre l'UE et le Royaume Uni

15h40 - 16h00 : Peter Jozsef CSONKA, Chef d'Unité, Direction générale Justice et consommateurs, Commission européenne
16h00 - 16h20 : Thomas GREGOIRE, Chef du bureau de la négociation pénale européenne et internationale, Ministère de la justice
10 minutes de débats

16h30 - 17h40 : Quelles perspectives pour le contentieux civil et commercial transfrontière ?

• **16h30 - 16h50 : L'approche des avocats**

Jacques BOUYSSOU, Avocat au Barreau de Paris, ALERION société d'avocats

• **16h50 - 17h10 : L'approche du Tribunal de commerce de Paris**

Paul-Louis NETTER, Président du Tribunal de commerce de Paris
10 minutes de débats

• **17h20 - 17h40 : Quel avenir pour l'anti-suit injunction dans le système de confiance mutuelle de l'Union européenne ?**

Cyril NOURISSAT, Professeur de droit privé à l'Université de Lyon 3, Directeur du Centre de Recherche sur le Droit International Privé
5 minutes de débats

ENTRETIENS EUROPÉENS - WEBINAIRE

BREXIT

JEUDI 18 MARS 2021

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

Cabinet / Organisme.....

Barreau.....

Adresse.....

Téléphone.....

Télécopie.....

E-mail.....

Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale
(impératif)

Assujetti à la TVA en tant que personne physique :
Numéro de TVA en cette qualité

BE _ _ _ _ _ (10 chiffres)

FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Assujetti à la TVA en tant que personne morale :
Numéro de TVA en cette qualité

FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

☐ Non Assujetti à la TVA

Inscription pour les avocats :

Formation complète : 250 € TTC**

Formation demi-journée : 125 € TTC**

Inscription pour les avocats - de 3 ans :

Formation complète : 160 € TTC**

Formation demi-journée : 80 € TTC**

Les frais d'inscription sont susceptibles d'être pris en charge par le FIF-PL dans la limite des critères 2019 des avocats libéraux

Pour s'inscrire : cliquer [ICI](#)

Inscription pour les élèves-avocats :

Formation complète : 120 € TTC**

Formation demi-journée : 60 € TTC**

*Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL
(pour de plus amples informations nous contacter)*

Inscription sur notre site www.dbfbruxelles.eu ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à :
Délégation des Barreaux de France, 1 Avenue de la Joyeuse
Entrée, B-1040 Bruxelles.

Modalité de paiement : par virement bancaire (nous contacter)
ou par paiement en ligne sur notre site www.dbfbruxelles.eu

*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

**30% de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

Les Entretiens européens donnent droit à:

4 heures de formation pour les avocats français et 4 points de formation pour les avocats.be



Formation certifiée



Délégation des Barreaux de France

Avenue de la Joyeuse Entrée, 1 - B-1040 Bruxelles
Tél : +32 (0)2 230 83 31 - Fax : +32 (0)2 230 62 77
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu - www.dbfbruxelles.eu

4h
de
formation
validées !